



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 9 mai 2022
A 20H00

Commune de Léaz

Présents : Christine BLANC - Valérie MAYOR –Thierry GUICHARD - Valérie LOUBET – Ludivine ADENOT - Emelyne ETIENNE – Nicolas BUGNOT - Kévin FAVRE - Séverine VIRLOUVET -

Absents excusés : Loïc NORMANT donne pouvoir à Valérie MAYOR - Pierre-Luc CHATAIGNON donne pouvoir à Christine BLANC - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN -

Absents : Norbert GILBRIN - Johann BRESSON - Helena REBOULET -

Début de séance : 20H05

Désignation du secrétaire de séance : Séverine VIRLOUVET
Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2022 à l'unanimité

DELIBERATIONS

Madame la Maire mentionne que la délibération sur le renouvellement de l'instauration du télétravail indiquée sur la convocation n'a pas lieu d'être.

SUPPRESSIONS DE POINTS LUMINEUX

Madame la Maire, explique la volonté de la commune d'initier des actions en faveur de l'écologie, de l'économie et de la maîtrise de l'énergie dans le domaine de l'éclairage public. L'éclairage public fait partie intégrante des pouvoirs de police du maire même si cette compétence est transférée au syndicat d'énergie. La commune peut réduire l'éclairage des voies ou de leurs abords.

POINT LUMINEUX N° 135 – LOTISSEMENT SUR LA VILLE à GRESIN

Explique que le point lumineux n°135 est implanté en partie devant une construction, le propriétaire a exprimé une gêne à cette situation. Le SIEA nous propose les solutions suivantes :

1. La suppression au prix de 1 500.- €
2. Le déplacement avec 1 nouveau luminaire LED au prix de 4 200.- €
3. Le remplacement par 1 mât solaire au prix de 5 530.- €

Une réflexion a été engagée par la Commune, l'éclairage étant suffisant, Madame la Maire propose au Conseil municipal de supprimer de manière définitive le point lumineux n° 135 d'éclairage public se situant sur la ville à Grésin.





Commune de Léaz

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 9 mai 2022
A 20H00

POINT LUMINEUX N° 327 – RUE DES CHARMILLES à LEAZ

Explique que le point lumineux n°327 est actuellement accidenté sans tiers connu et que l'éclairage est suffisant dans la rue.

Madame la Maire propose au Conseil municipal de supprimer de manière définitive le poteau n° 327 d'éclairage public se situant rue des Charmilles à Léaz.

Explique que ce point lumineux fait l'objet d'une prise en charge par l'assurance tiers.

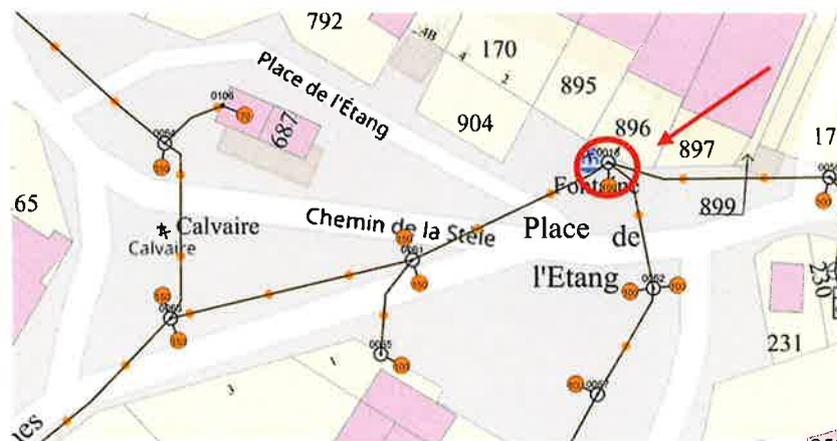


POINT LUMINEUX N° 18 – PLACE DE L'ETANG à LEAZ

Explique que le point lumineux n°18 est actuellement accidenté avec un tiers identifié et que l'éclairage est suffisant dans la rue.

L'éclairage étant suffisant, Madame la Maire propose au Conseil municipal de supprimer de manière définitive le poteau n° 327 d'éclairage public se situant place de l'Etang à Léaz.

Explique que ce point lumineux fait l'objet d'une prise en charge par l'assurance tiers.



Après en avoir délibéré à main levée, le conseil municipal avec 10 voix pour et 1 abstention (Ludivine ADENOT) :

- **APPROUVE** la suppression du point lumineux suivant :
 - N°135 Lotissement sur la Ville à Grésin
- **APPROUVE** le plan de financement proposé par le SIEA à hauteur de 1 500.00 € TTC.
- **DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- **MANDATE** le SIEA pour la réalisation des travaux.



Commune de Léaz

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 9 mai 2022
A 20H00

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune de Léaz,

Madame la Maire donne la parole à Madame Valérie MAYOR adjointe aux finances, qui propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022 :

FONCTIONNEMENT				
Article	Chapitre	Libellé	Dépense	Recette
675	042	Valeur comptable immob. Cédées	-66 471.00	
775	77	Produits des cessions d'immob.		-21 422.00
7761	042	Différences sur réalisations (-)		-45 048.00
022	022	Dépenses imprévues Fonct	1.00	
		Total	-66 470.00	-66 470.00

INVESTISSEMENT				
Article	Chapitre	Libellé	Dépense	Recette
21571	040	Matériel roulant		-65 048.00
2183	040	Mat.de bureau et informatique		-1 423.00
024	024	Produits des cessions		21 422.00
192	040	plus/moins value cession d'immo	-45 048.00	
21311	21	Hôtel de ville	-1.00	
		Total	-45 049.00	-45 049.00

Après en avoir délibéré à main levée, le conseil municipal hors présence de Madame la Maire à l'unanimité :

- ACCEPTE le virement de crédit énoncé ci-avant
- DIT qu'un exemplaire de la présente sera adressé à la trésorerie de Gex

DIVERS

Eboulement du terrain de la station d'épuration Grésin et du chemin du Pont

Un arrêté interdisant la circulation chemin du Pont ainsi que des barrières temporaires ont été mises en place depuis octobre 2020.

Nous avons reçu l'étude effectuée par le cabinet SAGE, payée par la CAPG (eaux pluviales), la Régie des Eaux Gessiennes (eaux usées) et la Commune

Plusieurs solutions peuvent être apportées :

1. Etayer le chemin (refaire le mur éboulé) coûtera au moins 80 000 €
2. Fermer le chemin à la circulation. Dans ce cas il faudra consulter la Mairie d'Eloise, vérifier si des personnes empruntent le chemin pour aller en Haute-Savoie chercher du bois via le pont de Grésin et installer des barrières fermées à clé.

Informe qu'un devis a été demandé pour la mise en place de barrières en bois le long du chemin côté Rhône afin de protéger du vide, devis Nature et travaux pour 5492 €



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 9 mai 2022
A 20H00

Commune de Léaz

Pour le dégagement des fossés sur le haut du chemin (déboucher le passage canadien et les fossés autour) devis VBG 8160 €

Une réunion est prévue le mercredi 18 mai 2022 à 14h en mairie avec la CAPG, la Régie des Eaux Gessiennes, le cabinet géologie SAGE et la Mairie.

Après cette réunion un rendez-vous avec la mairie d'Eloise sera pris. Dossier à suivre.

Rétrocession Averhône Immo

La commune a signé le 12/04/2022 le titre de propriété des parcelles B960 et B961 pour 88 ca le long du chemin d'Orge Combe (alignement).

Concernant la réfection du chemin d'Orge Combe, Madame la Maire propose d'attendre la fin des constructions et la fin de la mise en séparatif des réseaux (2023) pour refaire la voirie et un passage piéton le long du chemin coté champ (propriété communale), dans ce même temps l'aménagement du carrefour de la salle des fêtes sera revu.

Les travaux de récupération de l'eau de source qui coule sur la route sont prévus cette année (dossier et devis en cours).

Il est constaté le passage d'un nombre important de véhicules sur la voirie agricole, ce passage est strictement réservé aux engins agricoles, le dossier sera étudié prochainement.

Mur chemin des Acacias

Un relevé topographique de l'état actuel du terrain de part et d'autre de la limite entre la partie communale et le terrain de M. Ronzon est en cours. Le devis d'un montant de 660.00€ TTC sera pris en charge à moitié par chaque partie.

Ce dossier est également en cours d'étude avec le propriétaire du terrain situé en surplomb du mur.

Parc de jeux à Grésin

M. Pierre-Luc CHATAIGNON et Kevin FAVRE doivent analyser les 12 réponses reçues suite à la consultation des habitants.

Des habitants sont prêts à aider à la fabrication et à la mise en place de l'aménagement.

Un chantier participatif sera donc proposé.

RD 16

Les aménagements pour réduire la vitesse des automobilistes sont en cours de commande (2 chicanes).

Un rendez-vous le vendredi 13 mai 2022 à 7h45 avec la DDT est prévu.

Abris voyageurs à Léaz

L'abribus de Léaz étant abîmé une réflexion pour le remplacer a été engagée. Plusieurs possibilités ont été évoquées :

1. Changer le panneau arrière de l'abri-voyageurs et donner la possibilité aux jeunes de taguer avec l'aide d'un adulte ou d'un artiste.
2. La Région propose des abris-voyageurs gratuits : reste à la charge de la commune la réfection des sols, la qualité des abords et l'entretien. La Région assure la gestion de l'affichage des abris-voyageurs par des publicités concernant des actions soutenues par la Région (exemples : festival – films – parcs naturels régionaux ...)
3. La société GIROD MEDIA propose également des abris-voyageurs gratuits comprenant l'installation, la réfection des sols, la qualité des abords et l'entretien. La société assure également la gestion de l'affichage avec des publicités essentiellement locales (supermarché local – magasin local – agence immobilière locale...)

Madame la Maire donne la parole à Emelyne ETIENNE, suite au débat le Conseil Municipal opte :

- À l'unanimité pour lancer l'étude d'un projet avec quais voyageurs pour les bus et sécurisation des piétons et des cycles sur la RD1206 dans le cadre d'un aménagement global.



Commune de Léaz

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 9 mai 2022
A 20H00

- Par 4 voix contre (Christine BLANC-Valérie LOUBET-Nicolas BUGNOT-Pierre-Luc CHATAIGNON) la demande suivante va être faite auprès de la Société GIROD MEDIA :
 - La mise en place d'un abri-voyageurs dans le village de Léaz afin de remplacer l'abribus abîmé (bus 136, collège, lycée et TAD ligne proximité)
 - La mise en place d'un abri-voyageur à Léaz le long de la RD1206, en remplacement de l'abribus en béton (ligne expresse, collège Péron).
 - La mise en place d'un petit abribus (casquette) à Longeray sans publicité. Etant donné l'étroitesse de la voirie un abri-voyageur classique ne peut être installé, la société souhaite donc mettre un panneau publicitaire autre part : le conseil municipal s'y oppose.
Si la société GIROD MEDIA ne donne pas son accord, il n'y aura pas d'abribus à Longeray.

Transport scolaire

Suite aux différentes rencontres avec les parents d'élève la commune a reçu une dernière proposition de la part du transporteur pour effectuer un crochet par Léaz pour déposer les enfants de Grésin avant d'aller chercher les enfants de Longeray, le coût est de 186 € HT par semaine. Cette solution implique que les enfants de Grésin seront déposés avant 8h20 à l'école. En fonction du nombre d'élèves la présence d'un agent supplémentaire à l'école sera donc nécessaire. Une réunion avec tous les parents de Grésin et de Longeray est prévue à 20h le 31 mai 2022.

Le recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, est mis à disposition du public, au siège de la CAPG, 135, rue de Genève à Gex 01170.

AGENDA

Dimanche 15 mai 2022
Samedi 21 mai 2022
Samedi 11 juin 2022 - 10h30
Samedi 11 juin 2022
Dimanche 12 juin 2022
Dimanche 19 juin 2022
Dimanche 19 juin 2022
Samedi 25 juin 2022
Samedi 25 juin 2022
Lundi 27 juin 2022 – 20h

Vide grenier organisé par Léaz en fête et Le jardin de Léaz
Guinguette organisée par Léaz Swing Salle Maurice Raisin
Cérémonie des Combats du Fort l'Ecluse
Stage Qi Gong organisé par Faits et Gestes Salle Maurice Raisin
Elections Législatives 1er tour
Elections Législatives 2ème tour
« Partir en live » et 20 ans de la bibliothèque
Fête de fin d'année et 50 ans du Sou des Ecoles
Fête de la musique par Léaz en fête
Conseil Municipal

Fin de séance : 21H40



Christine BLANC

Maire